



Jaquier Armand, Gaillard Bertrand / Club du bois

Pour des infrastructures et des compétences en matière de première et deuxième transformation du bois de feuillus dans le canton.

Cosignataires : 3

Réception au SGC : 23.05.23

Transmission au CE : *24.05.23

Dépôt et développement

Pour des infrastructures et des compétences en matière de première et deuxième transformation du bois de feuillus dans le canton.

Le réchauffement climatique a pour effet que nos forêts passent du résineux aux feuillus. Aujourd'hui, plus de la moitié du bois abattu dans nos forêts est transformée en bois-énergie. Concernant les feuillus, une part minime est transformée en bois d'œuvre.

Le cycle vertueux d'utilisation du bois voudrait que celui-ci soit, dans un premier temps, transformé en bois d'œuvre, pour qu'il remplisse ses fonctions constructives. Dans un deuxième temps, une fois le bâtiment déconstruit ou rénové, le bois devenu inutilisable comme bois d'œuvre, devient du bois-énergie. Ce cycle a pour effet de presque doubler le temps de stockage du CO₂. Ceci est l'un des effets particulièrement positifs.

Dans le canton, mais également en Suisse, la transformation du bois s'est axée sur les scieries. Le nombre de ces dernières a diminué de manière importante. Plusieurs sont situées, dans ou aux abords de villes, dans des zones qui subissent ou vont subir des pressions en vue d'une future urbanisation. Si nous n'y prenons pas garde, le risque de perte de nos capacités de transformation est important. Nous perdrons ainsi la transformation de proximité qui est un atout essentiel à tous les points de vue (circuits courts). L'une des forces de la filière bois, que nous devons considérer comme un atout, est que la première transformation est réalisée en lien direct et à proximité de la forêt. C'est pourquoi il est important de réserver des zones d'activités situées à une distance raisonnable des forêts.

Les connaissances concernant la première transformation des feuillus ne se sont que peu développées dans notre canton et en Suisse.

Il faut comprendre par « première transformation » notamment le sillage. La deuxième transformation concerne les opérations effectuées sur les produits de la première transformation et qui permettent d'obtenir des éléments semi-finis et/ou profilés ; on citera les lamellés-collés, les trois plis ou tout autre produit utilisable par les constructeurs de bois, les menuiseries, les fabricants d'agencement, etc. et légalement les pellets, les briquettes...

Dans ce domaine les opportunités de développement de nouveaux produits et de nouvelles techniques sont très importantes, notre canton a un rôle de pionnier et d'innovateur à jouer.

Nous sommes à une période-charnière, la forêt évolue, elle sera constituée de feuillus. Aujourd'hui, déjà, nous ne profitons pas du plein potentiel des feuillus.

Dans le but d'anticiper ainsi que de disposer des technologies et des compétences indispensables à une valorisation de ce capital naturel, il nous paraît essentiel d'agir dès maintenant.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Par ce postulat nous demandons au Conseil d'État :

- d'établir une stratégie afin que des zones d'activités proches des zones forestières soient réservées pour l'implantation d'infrastructures permettant la première transformation du bois en particulier de feuillus.
- de pérenniser les sites de transformation existants qu'ils soient en zone ou partiellement en zone, surtout leur permettre un développement pour intégrer ces nouveaux facteurs de production.
- de développer aussi bien au niveau des écoles professionnelles que des HES des formations en vue d'acquérir les compétences utiles.
- d'établir une stratégie afin de soutenir la recherche et le développement de techniques innovantes et de matériaux en bois, plus particulièrement pour les feuillus pour toute application respectant la durabilité.
- d'établir une stratégie permettant de soutenir les entreprises et les personnes souhaitant développer la première transformation du bois et ces diverses techniques dans le canton.

Ces engagements permettront à notre canton d'être précurseur dans le domaine, de réaliser des actes concrets en matière de durabilité et pour un secteur économique important de notre économie qui est voué à un grand essor.

Pour ce faire, notre canton dispose d'un atout important, à savoir le fait qu'il dispose de surfaces forestières significatives qu'il peut, selon l'emplacement, prétendre être au centre de la Suisse romande et faire le pont avec la partie alémanique du pays.
